



Mauna Kea Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Mauna Kea Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Mauna Kea Technologies,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Mauna Kea Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

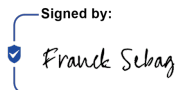
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Franck Sebag

□ Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, et droits similaires	909 983	(896 117)	13 866	18 371
Autres immobilisations incorporelles	45 278	(22 742)	22 536	22 986
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	49 715	(49 715)	-	-
Installations techniques, mat. et outillage	1 068 860	(1 038 617)	30 243	57 667
Autres immobilisations corporelles	1 154 992	(1 056 081)	98 911	124 952
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	16 924 039	(16 914 039)	10 000	14 973 962
Créances rattachées à des participations	74 501 800	(69 384 812)	5 116 988	6 215 398
Autres immobilisations financières	155 974	-	155 974	212 310
ACTIF IMMOBILISE	94 810 641	(89 362 123)	5 448 518	21 625 646
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 877 979	(460 295)	1 417 684	1 711 737
Produits intermédiaires et finis	2 311 826	(1 062 378)	1 249 448	1 993 174
Avances et acomptes versés sur commandes	292 824	-	292 824	111 708
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 296 037	(17 098)	1 278 939	1 046 903
Charges constatées d'avance	195 002	-	195 002	367 196
Autres créances	897 030	-	897 030	924 358
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 700 000	-	4 700 000	-
Disponibilités	226 199	-	226 199	1 273 546
ACTIF CIRCULANT	11 796 897	(1 539 771)	10 257 126	7 428 622
Frais d'émission des emprunts	-	-	-	112 956
Primes de remboursement des obligations	52 249	-	52 249	-
Ecart de conversion actif	2 932	-	2 932	61 049
TOTAL GENERAL	106 662 719	(90 901 894)	15 760 825	29 228 273

□ Bilan passif

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social ou individuel (dont versé : 7 108 223)	7 108 223	2 709 285
Primes d'émission, de fusion, d'apport	14 415 827	9 290 794
Autres réserves	53 975	53 975
Report à nouveau	(32 064 785)	(18 225 742)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 813 455	(13 839 043)
CAPITAUX PROPRES	(2 673 305)	(20 010 731)
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	4 414 104
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(2 673 305)	(15 596 627)
Provisions pour risques	2 932	107 837
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS	2 932	107 837
Emprunts obligataires convertibles	857 510	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	2 244 717
Emprunts et dettes financières divers	10 378 537	24 297 693
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 129 105	3 068 111
Dettes fiscales et sociales	2 439 260	2 126 511
Autres dettes	82 408	15 608
Produits constatés d'avance	146 555	2 225 339
DETTES	17 033 375	33 977 978
Ecart de conversion passif	1 397 823	10 739 085
TOTAL GENERAL	15 760 825	29 228 273

□ **Compte de résultat**

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises	5 979	-
Production vendue de biens	2 668 385	2 972 338
Production vendue de services	3 451 553	3 322 501
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6 125 917	6 294 839
Production stockée	(511 773)	854 069
Subventions	1 500	6 500
Reprises sur dép., prov. (et amortissements) (1)	328 486	486 739
Autres produits (2)	149 044	282 702
PRODUITS D'EXPLOITATION	6 093 174	7 924 849
Achats de matières premières et autres approvisionnements)	(498 633)	(1 463 295)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(75 147)	408 391
Autres achats et charges externes	(2 727 202)	(4 189 670)
Impôts, taxes et versements assimilés	(346 950)	(264 578)
Salaires et traitements	(3 870 636)	(3 956 654)
Charges sociales	(1 789 345)	(1 777 449)
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	(195 256)	(124 952)
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	(203 339)	(474 286)
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges (2)	(84 261)	(64 832)
CHARGES D'EXPLOITATION	(9 790 769)	(11 907 326)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 697 595)	(3 982 477)
PRODUITS FINANCIERS	7 979 612	3 955 445
Autres intérêts et produits assimilés	2 326 363	3 926 755
Reprises sur provisions	5 650 575	8 485
Différences positives de change	2 674	20 205
CHARGES FINANCIÈRES	(16 116 886)	(14 437 181)
Dotations financières aux amortissements et provisions	(15 071 165)	(11 462 929)
Intérêts et charges assimilées	(994 751)	(2 962 582)
Différences négatives de change	(50 970)	(11 670)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	(8 137 274)	(10 481 736)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(11 834 869)	(14 464 213)

Produits exceptionnels	19 987 303	31 888
Charges exceptionnelles	(1 037 726)	(160 111)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	18 949 577	(128 223)
Impôts sur les bénéfices	698 747	753 393
TOTAL PRODUITS	34 060 089	11 912 182
TOTAL CHARGES	(26 246 634)	(25 751 225)
BENEFICE OU PERTE	7 813 455	(13 839 043)

(1) Ce poste incluait les transferts de charges comptabilisés jusqu'en 2024. A partir de 2025, le poste de transfert de charges est supprimé, les éléments concernés sont directement comptabilisés dans les comptes de produits et charges concernés, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06.

(2) A partir de 2025, les autres produits et charges incluent les produits de cessions et la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06.

□ **Activité de la société**

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel. Cette technologie offre une visualisation cellulaire in vivo unique qui permet aux médecins de surveiller l'évolution des maladies dans le temps, d'évaluer les réactions au moment où elles se produisent, de classer les zones d'incertitude et de guider les interventions chirurgicales. La plateforme Cellvizio® est utilisée dans de nombreux pays à travers le monde et dans plusieurs spécialités médicales et transforme la façon dont les médecins diagnostiquent et traitent les patients.

□ **Faits caractéristiques de l'exercice**

Ouverture et adoption du plan de sauvegarde de Mauna Kea Technologies SA

Afin d'assurer sa pérennité et d'assainir sa structure financière, la Société a sollicité et obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde le 31 mars 2025. Par jugement en date du 12 novembre 2025, le Tribunal des Activités Économiques de Paris a arrêté le plan de sauvegarde de la Société. La mise en œuvre de ce plan s'est traduite comptablement dans les comptes sociaux par un désendettement massif :

- La constatation d'un produit exceptionnel de 20,0 M€, correspondant à l'annulation définitive des dettes au titre des Prêts Garantis par l'État (PGE), de l'avance remboursable Bpifrance, et à l'abandon de 55 % de la créance de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) assorti de l'annulation des redevances minimales.
- Le rééchelonnement de l'encours de dette résiduel (fournisseurs, dettes fiscales et sociales, et solde BEI) majoritairement sur une durée de 3 à 10 ans, conformément au profil d'amortissement validé par le Tribunal.
- En contrepartie, une clause de Retour à Meilleure Fortune (**RMF**) a été octroyée à la BEI et aux banques PGE correspondante à 20% du montant abandonné, conditionnée à des critères liés à la réalisation du plan de sauvegarde (voir paragraphe engagement donnés).

Opérations sur le capital et renforcement des fonds propres

En corollaire du plan de sauvegarde, la Société a procédé à plusieurs opérations de recapitalisation au cours de l'exercice pour financer ses besoins d'exploitation :

- Tirages sur la ligne de financement en fonds propres (Vester Finance) pour un produit brut de 1,15 M€.
- Émission en juillet 2025 d'un emprunt obligataire convertible de 1,95 M€, partiellement converti en actions au cours de l'exercice.
- Réalisation en novembre 2025 d'une augmentation de capital d'un montant brut global d'environ 6,1 M€, générant la création de 80 millions d'actions nouvelles (offre réservée et offre au public).

Impact de la coentreprise en Chine (Tasly) et dépréciation exceptionnelle

L'activité de la filiale Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd. est demeurée à l'arrêt sur l'ensemble de l'exercice, générant une nouvelle perte opérationnelle dans la continuité des années antérieures. Face aux défaillances commerciales du partenaire, notamment vis-à-vis de ses engagements contractuels de commandes minimales, la Société a pris la décision formelle de résilier le contrat de licence accordé à la coentreprise. Parallèlement, l'ancienne génération de systèmes (Cellvizio 100S) initialement destinée à cette entité étant désormais frappée d'obsolescence réglementaire et n'ayant donc plus de débouchés commerciaux, la Société a procédé à la dépréciation intégrale de ces stocks spécifiques. Cette charge exceptionnelle, d'un montant de 565 K€, a été comptabilisée en résultat exceptionnel. Enfin, compte tenu de tous ces éléments, la valeur nette de sa quote-part (49%) des titres dans la JV a été ramenée à zéro au 31 décembre 2025, se traduisant par une dotation complémentaire de 14 964 K€ sur l'exercice.

Relations intragroupes et contexte commercial américain

Au cours de l'exercice 2025, la forte croissance de l'adoption clinique aux États-Unis s'est traduite par une hausse significative du chiffre d'affaires export de la Société vers sa filiale Mauna Kea Technologies Inc.. Par ailleurs, au premier semestre 2025, l'instauration de nouveaux droits de douane par les États-Unis a nécessité des travaux d'ajustement de la politique de prix de transfert entre la Société et sa filiale, afin d'optimiser les flux intragroupes et de préserver les équilibres financiers entre la maison mère et sa filiale de distribution.

□ Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Peu après la clôture de l'exercice 2025, la Société a franchi une étape réglementaire majeure avec l'obtention du marquage CE sous le nouveau règlement européen relatif aux dispositifs médicaux (MDR) pour le système Cellvizio® et ses sondes associées. Cette certification, particulièrement stricte et complexe à obtenir dans l'industrie des technologies médicales actuelles, constitue un aboutissement stratégique. Elle sécurise la commercialisation de la plateforme sur le marché européen à long terme et témoigne de l'excellence du système de management de la qualité de l'entreprise.

□ Règles et méthodes comptables

Note 1: Principes d'établissement des comptes

Les comptes annuels de la Société ont été établis en euros, dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan comptable général (PCG), issu du Règlement n°2022-06 adopté par l'Autorité des normes comptables (ANC) le 4 novembre 2022 et venu modifier le Règlement ANC n°2014-03. Ce règlement, entré en vigueur pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2025, porte essentiellement sur la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, une nouvelle présentation des informations en annexes, une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel et la suppression de la technique des transferts de charges.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans le respect du suivant les hypothèses de base et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

1. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
2. Indépendance des exercices ;
3. Continuité de l'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 21 avril 2025 par le Conseil d'administration, retenant le principe de continuité d'exploitation sur la base des éléments suivants :

Au cours des derniers exercices, la Société a réduit de manière significative ses pertes nettes ainsi que sa consommation de trésorerie, laquelle a été ramenée à environ 500 milliers d'euros par mois en 2025 (hors échéances de remboursement de la dette financière). Conformément à son plan d'affaires visant à atteindre la rentabilité d'ici la fin de l'exercice 2027, Mauna Kea Technologies entend poursuivre cette réduction de sa consommation de trésorerie au cours des deux prochaines années.

Grâce à l'approbation de son plan de sauvegarde en novembre 2025, la Société a finalisé une restructuration massive de son passif. Celle-ci s'est traduite par une réduction de 70 % de la dette financière, l'étalement de l'encours résiduel sur 10 ans et le report de 90 % des échéances d'amortissement entre fin 2029 et fin 2035. Cette restructuration octroie à Mauna Kea Technologies une flexibilité financière déterminante pour les quatre premières années d'exécution du plan.

En complément, la Société a significativement renforcé ses capitaux propres en levant 6,1 M€ lors d'une augmentation de capital souscrite par des investisseurs qualifiés et des actionnaires historiques. Les Bons de Souscription d'Actions (BSA) attachés à cette émission, ainsi que ceux octroyés gratuitement à l'ensemble des actionnaires, représentent un potentiel de financement additionnel de 8,8 M€.

Sur le plan opérationnel, la forte dynamique commerciale observée aux États-Unis, couplée à la montée en puissance attendue du partenariat stratégique avec TaeWoong Medical USA et à l'accélération du déploiement international de CellTolerance®, contribuera à la réduction continue de la consommation de trésorerie sur la période 2026-2027.

Par ailleurs, la Société prévoit de faire préfinancer son CIR 2026 pour un total de 0,5 M€.

Sur la base de ces éléments prévisionnels et de sa trésorerie disponible à la clôture, la Société estime être en mesure de financer ses opérations au moins jusqu'au deuxième trimestre de l'année 2027. Par ailleurs, l'exercice des BSA émis dans le cadre de l'augmentation de novembre 2025 financerait la Société au-delà de 2028.

Au regard de ces prévisions de trésorerie pluriannuelles, du succès de la restructuration de la dette historique et des leviers de financement optionnels à sa disposition, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en retenant le principe de continuité d'exploitation.

Impact du changement de règles et méthodes comptables

La Société a procédé à un changement de méthodes comptables obligatoires au titre de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 pour appliquer le règlement ANC n°2022-06 cité ci-avant.

Ce règlement est appliqué de manière prospective aux opérations survenues à compter du 1er janvier 2025. Il n'a donc pas de conséquence sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ces changements de présentation n'ont pas d'impact sur le résultat ni sur les capitaux propres mais peuvent affecter la comparabilité de certaines rubriques avec l'exercice précédent.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes sociaux se résument comme suit :

Note 2: Immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les frais de brevets ainsi que les frais de recherche et développement développés en interne sont comptabilisés dans les charges de l'exercice.

Les autres immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et leur amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Le mode et la durée d'amortissements par catégorie d'immobilisations se résument comme suit :

Catégorie	Durée	Mode
Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
Brevets, Licences, Marques	20 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles :		
- agencements	7 ans	Linéaire
- outillage	2 à 7 ans	Linéaire
- matériel informatique	3 ans	Linéaire
- mobilier	5 ans	Linéaire

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les éléments composant l'actif immobilisé ont été évalués suivant la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note 3: Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	Coût moyen pondéré
En-cours de production	Coût d'en-cours de production
Produits finis	Coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation

Le coût d'acquisition est composé :

- du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- des frais de transport, de manutention, des charges de stockage (si les conditions spécifiques d'exploitation le justifient),
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Le coût de production comprend les consommations de matières premières, les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Le matériel de démonstration destiné à être vendu à court terme est inscrit en stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la date d'arrêté des comptes.

Note 4: Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note 5: Provisions

En vertu du principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers sans contrepartie pour la Société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

La Société n'a pas opté pour la comptabilisation de la provision pour engagement de retraite.

Note 6: Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Note 7: Subventions

La Société a bénéficié d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Le détail de ces aides est fourni dans la note Dettes Financières du paragraphe 5.3.3.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et qu'elles seront encaissées.

Les subventions sont donc reconnues au moment où le dossier justifiant les dépenses de recherche de développement encourues a été accepté par l'organisme financeur.

Note 8: Crédit impôt recherche

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les bénéfices ».

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création.

Note 9: Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société se compose principalement de la vente de systèmes Cellvizio®, de consommables (sondes) et de prestations de services associés (maintenance).

- **Ventes de biens** : Elles sont comptabilisées dès la réalisation du transfert de propriété, matérialisé par les documents commerciaux (contrat, bons de commande et de livraison).
- **Prestations de services** : Les contrats de maintenance couvrant une période dépassant l'exercice comptable sont comptabilisés en produits constatés d'avance (PCA) et étalés de manière linéaire sur la durée de la prestation.

Chiffre d'affaires réalisé avec la joint-venture Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co.

Historiquement (exercices 2022 et 2023), la Société a conclu deux accords majeurs avec sa joint-venture Tasly Pharmaceutical, dont le traitement comptable a été défini conformément à la norme IFRS 15 :

- **Un contrat de cession de technologie** : ayant généré un revenu de 2,5 millions USD, intégralement reconnu en 2023 lors du transfert de contrôle des brevets (levée des conditions suspensives).
- **Un contrat de licence et de transfert de savoir-faire** : prévoyant l'octroi d'une licence exclusive assortie d'un accompagnement technique sur une durée estimée à 36 mois. Le paiement initial inconditionnel (*upfront payment*) de 6,5 millions USD, perçu en janvier 2023, a été comptabilisé au bilan en tant que passif sur contrat (revenus différés), cette obligation de prestation étant satisfaite et reconnue en chiffre d'affaires de manière étalée (*en continu*) sur la période d'accompagnement de 36 mois.

Impacts sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- **Reconnaissance finale du paiement initial (*upfront*)** : Au cours de l'exercice 2025, et suite à la réalisation du contrat de licence, le Groupe a reconnu un chiffre d'affaires de 2,1 millions d'euros correspondant à la quote-part résiduelle.

- **Annulation des paiements d'étape liés au transfert technologique** : Le contrat prévoyait une contrepartie variable additionnelle de 0,5 million USD, strictement conditionnée à la finalisation d'étapes de transfert technologique (*Technology transfer material fee*). En raison de la cessation d'activité de la coentreprise en 2025 (cf. Faits caractéristiques de l'exercice), la probabilité d'atteinte de ce jalon a été réévaluée à zéro. Par conséquent, l'actif sur contrat (créance non facturée) a été annulé et aucun chiffre d'affaires n'a été reconnu à ce titre en 2025.

Informations relatives au bilan actif

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des mises au rebut de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2025
Concessions, brevets, et droits similaires	909 983	-	-	909 983
Autres postes d'immobilisation incorporelles	45 278	-	-	45 278
Total Immo. Incorporelles	955 261	-	-	955 261
Constructions installations, agencements.....	49 715	-	-	49 715
Installations générales, et agencements	476 584	-	-	476 584
Installations techniques, matériels et outillages	1 073 057	-	(4 197)	1 068 860
Matériel de bureau et informatique, mobilier	699 704	23 881	(45 177)	678 408
Total Immo. Corporelles	2 299 060	23 881	(49 374)	2 273 567
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Total Encours Corporelles	-	-	-	-
TOTAL	3 254 321	23 881	(49 374)	3 228 828

Les variations des postes d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un exercice à l'autre sont dues à des mouvements d'acquisitions et de cessions d'actifs réalisées par la Société pour les besoins de son activité.

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modalités décrites en Note 2 des règles et méthodes comptables.

Tableau des amortissements techniques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Concessions, brevets, et droits similaires	891 613	4 504	-	896 117
Autres immobilisations incorporelles	22 291	451	-	22 742
Total Amort. Immo. Incorporelles	913 904	4 955	-	918 859
Constructions	49 715	-	-	49 715
Installations générales et agencements	429 327	11 844	-	441 171
Installations techniques, matériels et outillages	1 015 389	27 425	(4 197)	1 038 617
Matériel de bureau informatique, mobilier	622 010	38 077	(45 177)	614 910
Total Amort. Immo. Corporelles	2 116 441	77 346	(49 374)	2 144 413
TOTAL	3 030 345	82 301	(49 374)	3 063 272

Provision pour dépréciation des immobilisations

Se référer au chapitre Informations relatives au bilan passif, État des provisions.

Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Valeur Nette au 31/12/2025
Titres MKT Inc. et compte courant MKT Inc. *	81 212 812	6 239 236	(12 927 171)	74 524 877	(69 407 889)	5 116 988
Titres Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. **	16 890 962	-	-	16 890 962	(16 890 962)	-
Titres de participation CellTolerance ***	10 000	-	-	10 000	-	10 000
Prêts et autres immobilisations financières	212 310	24 042	(80 378)	155 974	-	155 974
TOTAL	98 326 084	6 263 278	(13 007 549)	91 581 813	(86 298 851)	5 282 962

* Les titres MKT Inc. représentent 23 077 euros à fin 2024 et fin 2025 et sont intégralement dépréciés. Le compte courant MKT Inc. est déprécié à hauteur de la situation nette de la filiale.

** La société Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd a été créée le 3 novembre 2022.

*** La société CellTolerance, filiale à 100% de Mauna Kea Technologies, a été créée en 2024.

Au cours de l'exercice 2025, la Société a procédé à une revue de la valeur de ses titres de participation dans la coentreprise Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Compte tenu de l'absence d'activités commerciales et industrielles ainsi que des perspectives de développement limitées, leur valeur a été, par prudence, ramenée à zéro. En conséquence, une dépréciation complémentaire de 14 964 K€ a été comptabilisée sur la période.

Comptes de stocks de marchandises et de travaux en cours

A la clôture de chaque exercice, les stocks et en-cours de produits finis comprennent certains actifs relatifs à des produits qui ne figurent plus en catalogue. Ces actifs identifiés sont conservés par la Société afin que le Service Après-Vente puisse s'en servir et sont dépréciés à hauteur de 80%.

Les Cellvizio® confiés à des hôpitaux avec lesquels le Groupe a des accords de partenariat et les Cellvizio® ancienne génération font l'objet d'une dépréciation linéaire sur 5 ans.

Le montant des stocks se décompose ainsi :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	Dépréciation	Solde au 31 12 2025
Matières premières	1 877 979	(460 295)	1 417 684
Produits finis	2 311 826	(1 062 378)	1 249 448
TOTAL	4 189 805	(1 522 673)	2 667 132

Les produits finis comprennent les produits finis et les produits semi-finis.

L'augmentation des dépréciations concerne les stocks à faible rotation et les Cellvizio® ancienne génération dont ceux dédiés à la JV en Chine.

Provisions pour dépréciation des stocks et des créances

Se référer au chapitre Informations relatives au bilan passif, État des provisions.

État des échéances des créances

Les créances détenues par la Société s'élèvent à 77 045 842 € en valeur brute au 31/12/2025 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	74 657 774	-	74 657 774
Créances rattachées à des participations	74 501 800	-	74 501 800
Autres immobilisations financières	155 974	-	155 974
ACTIF CIRCULANT :	2 388 068	2 370 970	17 098
Clients	1 278 939	1 278 939	-
Clients douteux	17 098	-	17 098
Personnel et comptes rattachés	5 481	5 481	-
Organismes sociaux	2 753	2 753	-
État : impôts et taxes diverses	888 795	888 795	-
Charges constatées d'avance	195 002	195 002	-
TOTAL	77 045 842	2 370 970	74 674 872
Montants des prêts accordés en cours d'exercice	-		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	-		
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)	-		

Les créances rattachées à des participations correspondent au compte courant consenti à la filiale Mauna Kea Technologies Inc, et leur variation est principalement liée à la variation du cours de change USD/EUR.

Créances clients et comptes rattachés

CRÉANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	1 296 037	(17 098)	1 278 939	1 046 903
Autres créances	901 288	-	901 288	924 358
TOTAL	2 197 325	(17 098)	2 180 227	1 971 261

Les provisions sont établies selon les modalités décrites en Note 4: Créances.

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2025	2024
Clients sociétés affiliées consolidées	641 321	804 123
TOTAL	641 321	804 123

Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Clients – Factures à établir	641 321	659 686
Produits à recevoir	2 753	2 432
TOTAL	644 074	662 118

Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2025, la Société ne détient aucun OPCVM monétaires. Par ailleurs, elle dispose d'un compte à terme pour un montant de 4.700 K€, bloqué pour une période de deux mois et rémunéré à taux fixe.

Charges constatées d'avance

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	195 002	327 097
Charges financières	-	40 099
Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL	195 002	367 196

Écarts de conversion

ECART ACTIF		ECART PASSIF	
	Euros		Euros
Diminution des créances	-	Diminution des dettes	75 228
Augmentation des dettes	2 932	Augmentation des créances	1 322 595
TOTAL	2 932	TOTAL	1 397 823

L'écart de conversion passif est principalement lié aux créances en dollars américains avec la filiale Mauna Kea Technologies Inc.

Informations relatives au bilan passif

□ Capitaux propres

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de sept millions cent huit mille deux cents vingt-trois euros et quarante centimes. (7 108 223,40 €). Il est composé de 177 705 585 actions de valeur nominale égale à 0,04 €.

Ce nombre s'entend hors « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), « Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise » (BSPCE) et options de souscription octroyées à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis le 31 décembre 2024, en milliers d'euros :

Nature des opérations	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social
Total au 31 décembre 2024	2 709 285	9 289 694		67 732 127
Plan AGA 2022	11 620	(11 620)	290 500	68 022 627
Conversion BSA (Vester)	582 800	569 261	14 570 000	82 592 627
Conversion BSA	9 932	20 261	248 304	82 840 931
Augmentation de capital	2 503 115	3 585 713	62 577 886	145 418 817
Conversion d'obligations	591 642	507 358	14 791 040	160 209 857
Conversion de dette	699 829	1 002 505	17 495 728	177 705 585
Coûts de transaction	-	(548 554)	-	177 705 585
Total au 31 décembre 2025	7 108 223	14 414 618	109 973 458	177 705 585

Le 13 juin 2025, le Conseil d'administration a constaté la fin de la période d'acquisition d'un plan d'actions gratuites ordinaires, ce qui s'est traduit par une augmentation de capital de 11 620 euros et la création de 290 500 actions ordinaires.

Dans le cadre de la ligne de financement en capital mise en place en 2023 et renouvelée en juillet 2024 et en avril 2025 avec la société Vester Finance, 14 570 000 actions ont été souscrites, entraînant une augmentation du capital social de 582 800 euros assortie d'une prime d'émission de 569 260,50 euros.

Dans le cadre de l'emprunt obligataire convertible en actions mis en place par la Société en juillet 2025, suite à la conversion d'une partie des obligations, 14 791 040 actions ont été créées, soit une augmentation de capital et de la prime d'émission respectivement de 591 641,60 euros et de 507 358 euros.

Dans le cadre de la sortie de procédure de sauvegarde, la Société a, le 13 novembre 2025, procédé à plusieurs opérations :

- Une augmentation de capital libérée en numéraire au profit d'une catégorie d'investisseurs. Cette opération s'est traduite par une émission de 60 688 585 actions ordinaires nouvelles de 0,04 euro de valeur nominale, avec bons de souscription d'actions attachés, assortie d'une prime d'émission de 3 477 455,92 euros ;
- Une augmentation de capital par voie d'offre au public destinée aux particuliers, libérée en numéraire. Cette opération s'est traduite par une émission de 1 889 301 actions ordinaires nouvelles de 0,04 euro de valeur nominale, avec bons de souscription d'actions attachés, assortie d'une prime d'émission de 108 256,95 euros ;

- Une augmentation de capital réservée à la BEI, libérée par compensation de créances, par émission de 17 495 728 actions ordinaires nouvelles de 0,04 euro de valeur nominale assortie d'une prime d'émission de 1 002 505,23 euros ;
- L'attribution gratuite de 9 488 366 bons de souscription d'actions au bénéfice des actionnaires de la Société. Suite à l'exercice d'une partie de ces bons de souscription, 248 304 actions nouvelles ordinaires de 0,04 euros de valeur nominale ont été créées, assorties d'une prime d'émission de 20 261,36 euros.

Instruments dilutifs donnant accès au capital

Depuis sa création, la Société a émis des « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), des bons de souscription d'actions destinées à ses salariés ("BSPCE" et autres) ainsi que des options de souscription d'actions (SO), des actions gratuites de performance (AGAP) et des actions gratuites (AGA) dont l'évolution depuis le 31 décembre 2024 est présentée ci-dessous.

		Options	Nb actions potentielles
Au 31 décembre 2024		19 342 548	19 717 773
Créés sur la période :			
SO	22/04/2025	70 000	70 000
BSA	22/04/2025	11 000 000	11 000 000
SO	13/06/2025	420 000	420 000
SO	09/09/2025	1 778 500	1 778 500
BSA	12/11/2025	72 066 252	72 066 252
AGA	17/12/2025	15 127 500	15 127 500
Exercés / convertis sur la période		(15 108 804)	(15 108 804)
Perdus sur la période		(2 030 500)	(2 030 500)
Au 31 décembre 2025		102 665 496	103 040 721

Les nouveaux instruments émis en 2025 concernent principalement les instruments relatifs à l'augmentation de capital réalisée le 13 novembre dans le cadre de la sortie de procédure de sauvegarde.

→ Instruments relatifs au financement de la Société:

- Le 22 avril 2025, 11 000 000 BSA ont été émis au profit de la société Vester Finance, souscrit en totalité au cours de l'exercice ;
- Le 13 novembre, dans le cadre de la sortie de la procédure de sauvegarde, 60 688 585 BSA ont été émis au profit des investisseurs ayant souscrit à l'augmentation de capital réservée, 1 889 301 BSA ont été émis au profit des actionnaires ayant souscrit à cette même opération par voie d'offre au public destinée aux particuliers, et 9 488 366 BSA ont été émis au bénéfice des actionnaires de la Société inscrits en compte au 12 novembre 2025 ;

→ **Instruments destinés aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société:**

- Le 22 avril 2025, 70 000 options ont été émises au profit de deux salariés ;
- Le 13 juin 2025, 420 000 options ont été émises au profit de trois salariés ;
- Le 9 septembre 2025, 1 778 500 options ont été émises au profit de sept salariés ;
- Le 17 décembre 2025, 15 127 500 actions gratuites ont été émises au profit de 39 salariés et du Président-Directeur Général.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2025, la Société ne détient pas d'actions en propre ayant mis fin, le 20 novembre 2024, au contrat de liquidité signé avec la société Gilbert Dupont.

□ **État des provisions**

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Provisions pour risques et charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Provisions pour risques - amendes et pénalités	46 788	-	(46 788)	-
TOTAL	46 788	-	(46 788)	-

La provision constatée en 2024 concernait des pénalités de retard sur des dettes fiscales et sociales en cours de négociation. Cette provision a été reprise dans le cadre du plan de sauvegarde, les pénalités ayant été abandonnées.

Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Provisions pour pertes de change	61 049	2 932	(61 049)	2 932
TOTAL	61 049	2 932	(61 049)	2 932

Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Provision immob. Financières	76 924 415	14 963 962	(5 589 526)	86 298 851
TOTAL	76 924 415	14 963 962	(5 589 526)	86 298 851

Ces dépréciations concernent principalement :

- les titres de la filiale Mauna Kea technologies INC, dépréciés à 100%, soit 23 K€ ;
- les titres de la Joint-Venture, dépréciés à 100% soit 16.891 K€ (voir paragraphe précédent: Immobilisations financières) ;
- les avances consenties à la filiale Mauna Kea Technologies Inc, dépréciées à hauteur du montant de l'actif net négatif de la filiale, soit 69 385 K€.

Provisions pour dépréciation des stocks

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Matières premières	241 388	252 990	(34 083)	460 295
Produits finis	830 426	512 160	(280 208)	1 062 378
TOTAL	1 071 814	765 150	(314 291)	1 522 673

Pour satisfaire les modalités contractuelles de commandes minimum prévues dans le contrat d'accord de licence avec la coentreprise en Chine, la Société avait produit précédemment et stocké des systèmes spécifiquement configurés pour le marché chinois. En l'absence d'activité opérationnelle de la coentreprise, de ses défauts contractuels notamment sur ces commandes minimums et l'absence de débouché commercial pour cette ancienne génération de Cellvizio à l'international et en Chine du fait du non renouvellement des accords réglementaires dans ces régions (absence de marquage CE en Europe, non renouvellement de l'accord NMPA en Chine), la Société a décidé de procéder à une dépréciation de l'intégralité de ce stock pour un montant total de 565 K€.

Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2024	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Dépréciation des créances clients	28 294	3 000	(14 196)	17 098
TOTAL	28 294	3 000	(14 196)	17 098

□ Dettes financières

Chiffres exprimés en euros	31/12/2024	+	-	Sauvegarde	31/12/2025
Avance remboursable BPI (ex OSEO)	3 407 529	-	-	(3 407 529)	-
Intérêt courus sur avances conditionnées	1 006 575	26 784	-	(1 033 359)	-
Avances conditionnées	4 414 104	26 784	-	(4 440 888)	-
Emprunt obligataire	-	1 956 510	(1 099 000)	-	857 510
PGE BNP/BPI	2 238 772	-	-	(2 238 772)	-
Intérêt courus sur emprunt PGE	5 946	3 431	(5 946)	(3 431)	-
Emprunts BEI	21 692 640	-	-	(13 817 640)	7 875 000
Intérêt courus sur emprunt BEI	776 781	576 236	(52 616)	1 196 682	2 497 083
Autres dettes assimilées	471 471	-	(471 471)	-	-
Intérêts sur autres emprunt	1 333 333	333 332	-	(1 666 665)	-
Dépôts reçus	23 468	234	(17 248)	-	6 454
Emprunts et dettes financières divers	26 542 411	2 869 743	(1 646 281)	(16 529 826)	11 236 047

Emprunt obligataire

Le 10 juillet 2025, la Société a conclu un contrat d'émission d'obligations convertibles avec Vester Finance. Les obligations convertibles émises, d'une valeur nominale unitaire de 10€ et d'une valeur nominale globale de 1 956 510€, ont été souscrites à 92% de leur valeur nominale, soit pour un prix de souscription global de 1 799 989,20€

versé intégralement au jour de la souscription et ne portent pas d'intérêts. A la date de la clôture, 56,2% des obligations ont été converties en actions ordinaires.

Avances BPI (anciennement OSEO Fi)

Le 31 mai 2010, Mauna Kea Technologies avait obtenu de la part d'OSEO une aide à l'innovation remboursable dans le cadre du projet PERSEE. Ce projet avait pour ambition de développer, valider puis commercialiser un dispositif capable d'améliorer les techniques de diagnostic et de bilan d'extension pré-opératoire de patients atteints de cancer. Le projet ayant été clos fin 2020, le dernier versement de l'avance avait été perçu en décembre 2021.

L'avance portait intérêt au taux de 2,45 %, dont la comptabilisation a été suspendue suite à l'ouverture de la procédure de sauvegarde. A l'issue de la période de sauvegarde, et conformément aux dispositions du plan, la dette principale ainsi que les intérêts courus ont fait l'objet d'un abandon total définitif.

Emprunt BEI

Le 20 juin 2019, la Société avait conclu un contrat de financement de 22,5 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), constitué initialement de trois tranches. Seules deux tranches ont été finalement tirées par la Société, à savoir: une première tranche de 11 500 K€, encaissée le 3 juillet 2019, portant un intérêt capitalisé de 5 %, et une seconde tranche de 6 000 K€, encaissée le 8 juillet 2020, assortie d'un intérêt capitalisé de 4 % et d'un intérêt cash de 3 %.

En 2024, compte tenu des échéances de remboursement significatives à court terme, la Société avait engagé une restructuration de l'emprunt et avait obtenu un nouvel échéancier avec des échéances essentiellement repoussées de 4 ans sur 2028-2029. En échange, la Société avait concédé à l'octroi de redevances annuelles s'élevant à 2 % du chiffre d'affaires sur la nouvelle durée d'emprunt, étant convenu qu'une somme minimum de 8 M€ et de maximum 10 M€ serait définitivement versé à la BEI au cours de la période. La quote-part comptabilisée au titre de 2024 s'élevait à 1,3 M€.

Consécutivement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde, la comptabilisation des intérêts et de l'engagement à verser des redevances a été gelée. Par ailleurs, à l'issue de la sortie de la procédure de sauvegarde, et en application du plan:

- 55% du montant des prêts en principal et intérêts a fait l'objet d'un abandon. Une fraction du montant abandonné a été convertie en actions de la Société. Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital par compensation de dette (voir paragraphe précédent : capitaux propres) ;
- L'intégralité de la dette au titre des redevances annuelles a été abandonnée ;
- Le solde du prêt en principal et intérêts a été rééchelonné selon un échéancier précis sur 10 ans à compter de 2026, défini dans le cadre du plan avec 90% des échéances remboursables entre novembre 2029 et novembre 2035 ;
- L'abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, décrite dans les engagements hors bilan.

Des instruments ont également été initialement attachés à chacune des tranches : (i) 1 450 000 bons de souscription d'actions (BSA) au titre de la Tranche 1 permettant de souscrire à un maximum de 1 450 000 actions de la Société au prix d'exercice de 1,24031 € (initialement de 1,8856 €, abaissé dans le cadre de la renégociation de 2024), (ii) 500 000 BSA au titre de la Tranche 2 permettant de souscrire à un maximum de 500 000 actions de la Société à un prix d'exercice de 1,24031 €.

Emprunts PGE

Le 17 juillet 2020, la Société avait obtenu un financement de 4 millions d'euros sous la forme d'un Prêt Garanti par l'État français (PGE). BNP Paribas et Bpifrance ont octroyé chacun un prêt de 2 millions d'euros à des taux d'intérêts fixes de respectivement 0,25% et 1,75%.

En 2021, conformément aux dispositions en vigueur, les prêts ont été réaménagés avec de nouvelles échéances fixées de respectivement au 24 juin 2026 et au 31 août 2026, en échéance d'une réévaluation des taux d'intérêts de 0,75% et 2,25%.

En 2024, dans le cadre de renégociation globale sur les emprunts de la Société, la maturité des deux PGE a été rallongée de 12 mois en contrepartie d'une réévaluation des taux d'intérêt de respectivement 4% pour la BNP et 5,25% pour la BPI. Une franchise de remboursement du capital a également été consentie à la Société pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 inclus.

Consécutivement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde, la comptabilisation des intérêts a été gelée. Par ailleurs, à l'issue de la sortie de la procédure de sauvegarde, et en application du plan, la dette principale ainsi que les intérêts courus ont fait l'objet d'un abandon total assorti d'une clause de retour à meilleure fortune décrite dans les engagements hors bilan.

□ États des échéances des dettes

	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
Emprunts obligataires convertibles	857 510	-	857 510	-
Emprunts et dettes financières divers	10 378 537	109 714	3 510 923	6 757 900
Fournisseurs et comptes rattachés	3 129 105	2 694 661	206 519	227 925
Personnel et comptes rattachés	640 626	640 626	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 464 624	634 368	369 003	461 254
État et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	267 076	26 708	106 830	133 538
Autres impôts et comptes rattachés	66 934	66 934	-	-
Groupe et associés	5 000	-	-	5 000
Autres dettes	77 408	77 408	-	-
Produits constatés d'avance	146 555	139 555	7 000	-
TOTAL	17 033 375	4 389 974	5 057 785	7 585 616
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-			

□ Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fournisseurs France	917 792	756 617
Fournisseurs Étrangers	193 954	221 190
Fournisseurs factures non parvenues	2 017 359	2 090 304
Total dettes fournisseurs	3 129 105	3 068 111

▢ Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 017 360	2 090 304
Dettes fiscales et sociales	964 861	949 150
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 497 083	3 122 634
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	82 408	-
DETTES	5 561 712	6 162 088

La baisse des dettes financières résulte de l'abandon des intérêts courus sur l'avance remboursable et sur les redevances dues à la BEI. Ce poste inclut désormais la fraction non abandonnée des intérêts capitalisés de l'emprunt BEI avant la sauvegarde, dont le remboursement est échelonné sur dix ans, et les intérêts calculés conformément au plan de sauvegarde.

▢ Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	146 555	2 225 339
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	146 555	4 587 591

Jusqu'au 31 décembre 2024, les produits constatés d'avance étaient principalement relatifs à l'accord de licence conclu avec la société Tasly Pharmaceutical pour lequel la Société avait perçu 6,5 millions de dollars en 2023 reconnu linéairement en chiffre d'affaires sur 36 mois, de 2023 à 2025 (voir note 10: Reconnaissance du chiffre d'affaires).

Le solde des produits constatés d'avance relatifs à cet accord a été reconnu en chiffre d'affaires en 2025, soit 2,1 millions d'euros.

▢ Écarts de conversion

Se référer au chapitre Informations relatives au bilan actif, Ecarts de conversion.

▢ Dettes sur les entreprises liées

Au 31 décembre 2025, seule une facture non parvenue de 100 K€ est constatée vis-à-vis de la filiale MKT Inc.

Informations relatives au compte de résultat

▣ Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises	5 979	-
Ventes de produits finis	2 668 385	2 972 338
Production vendue de services	3 451 553	3 322 501
Chiffre d'affaires	6 125 917	6 294 839

▣ Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont en forte diminution sur l'exercice du fait d'une diminution de la production stockée sur la période dans le contexte restreint de la sauvegarde.

En revanche, la Société avait, en 2024, engagé des dépenses importantes de production de systèmes et de sondes expliquant le montant relativement élevé sur cet exercice.

Les autres produits concernent principalement la sous-location par la Société d'une partie des locaux rue d'Enghien. Ces baux, mis en place au cours de l'année 2022, ont été résiliés à la fin du premier semestre 2025, ce qui explique la diminution sur la période.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Production stockée	(511 773)	854 069
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	1 500	6 500
Rep. sur amort. et provisions, transfert de charges et autres produits	328 486	486 739
Autres produits	149 044	282 702
TOTAL	(32 743)	1 630 010

□ **Charges d'exploitation**

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(498 633)	(1 463 295)
Variation de stocks matières premières et autres approvisionnements	(75 147)	408 391
Autres achats et charges externes	(2 727 202)	(4 189 670)
Impôts et taxes	(346 950)	(264 578)
Salaires et traitements	(3 870 636)	(3 956 654)
Charges sociales	(1 789 345)	(1 777 449)
Dotations aux amortissements	(195 256)	(124 952)
Dotations aux dépréciations	(203 339)	(474 286)
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges	(84 261)	(64 832)
TOTAL	(9 790 769)	(11 907 326)

Les achats de matières premières, variation de stocks et autres achats et charges externes sont en forte diminution en 2025 compte tenu de la période de sauvegarde ayant entraîné une forte réduction des dépenses et des engagements dans un souci d'économies.

La diminution des salaires et charges sociales reflète la diminution de l'effectif avec plusieurs départs non remplacés sur la période.

□ **Rémunération des Commissaires aux comptes**

Les honoraires des commissaires aux comptes, selon les lettres de mission, sur l'exercice et sur l'exercice précédent se résument de la façon suivante :

	2025	2024
	EY	EY
Audit		
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés		
- Mauna Kea Technologies SA & Filiales intégrées globalement	150 000	128 000
Sous Total	150 000	128 000
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
Services autres que la certification des comptes (SACC)	29 000	26 500
Sous Total	29 000	-
Total	179 000	128 000

▢ Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à (8 137 K€) et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS	7 979 612	3 955 445
Autres intérêts et produits assimilés	2 326 363	3 926 755
Reprises sur provisions	5 650 575	8 485
Différences positives de change	2 674	20 205
CHARGES FINANCIÈRES	(16 116 886)	(14 437 181)
Dotations financières aux amortissements et provisions	(15 071 165)	(11 462 929)
Intérêts et charges assimilées	(994 751)	(2 962 582)
Différences négatives de change	(50 970)	(11 670)
RÉSULTAT FINANCIER	(8 137 274)	(10 481 736)

Les produits d'intérêt comptabilisés en 2025 correspondent :

- Aux intérêts sur le compte courant de la filiale américaine pour 2,3 millions d'euros en 2025 contre 3,8 millions d'euros pour 2024. Cette forte baisse est liée à celle du taux d'intérêt légal appliqué pour le calcul de ces intérêts (3,71% et 2,76% respectivement pour le premier et second semestre 2025, contre 5,07% et 4,92% pour 2024) ;
- Aux intérêts sur les dépôts à terme.

Les reprises financières sur provisions concernent :

- le compte courant de la filiale américaine à hauteur de 5 589 K€ pour 2025, contre une dotation complémentaire de 9 932 K€ pour 2024. Cette dépréciation varie en fonction du montant de l'avance accordée, du montant des capitaux propres de la filiale et du taux de change. En 2025, l'évolution de la parité USD/EUR a mécaniquement rehaussé le montant des capitaux propres de la filiale, justifiant ainsi une reprise significative de la dépréciation antérieure ;
- la reprise de la provision pour risque de change à hauteur de 61 K€.

Les dotations financières aux amortissements et provisions proviennent principalement de :

- La dépréciation des titres de la Joint-Venture à hauteur de 14 964 K€, en complément des dotations constatée sur les exercices précédents (voir paragraphe précédent: Immobilisations financières) ;
- la dotation aux amortissements des primes de remboursement de l'emprunt obligataire émis en 2025, pour 104 K€.

Les charges d'intérêts sont liées principalement à l'emprunt BEI, la forte baisse par rapport à 2024 étant liée à la suspension des intérêts pendant la durée de la procédure de sauvegarde.

▢ Résultat exceptionnel

En application du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, le résultat exceptionnel de compose désormais des produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Pour l'exercice 2025, deux événements ont été considérés comme tels :

→ **la procédure de sauvegarde**

- Comptabilisation en charges des coûts non récurrents liés aux honoraires et prestations de conseil inhérents à la procédure ;
- Comptabilisation en produits des profits sur extinction de passifs suite aux abandons de dettes consentis par les créanciers ;
- Comptabilisation en reprise sur provision des provisions pour pénalités de retard, ces pénalités ayant été abandonnées dans le cadre du plan de sauvegarde.

K€	Bilan				Résultat exceptionnel	
	Actif immobilisé	Dettes financières	Dettes d'exploitation	Capitaux propres	Charges	Produits
Classe 1 - BEI		(10 919)	(1 667)	1 702		12 586
Classe 3 - créances du bailleur	(44)				44	
Classe 6 - PGE		(2 242)				2 242
Classe 7 - créances chirographaires		(4 441)	(688)			5 129
Coûts non récurrents associés à la procédure					465	
Impact du plan de sauvegarde	(44)	(17 602)	(2 355)	1 702	509	19 957

→ **JV en Chine**

La Société a comptabilisé une charge exceptionnelle de 565 K€ correspondant à la dépréciation d'un stock d'équipements d'ancienne génération à destination de la coentreprise chinoise (voir le paragraphe Provisions pour dépréciation des stocks), dont la vente est rendue impossible compte tenu des défauts de cette dernière et l'absence d'accord réglementaire dans la région (accord NMPA non renouvelé au profit de la Gen 3).

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2024 était principalement constitué :

- De la reprise de provision concernant un litige dénoué en 2024 ;
- De la constatation d'une provision pour risque liée à des pénalités potentielles ;
- D'honoraires de conseil ayant un caractère non récurrent.

□ **Impôt sur les bénéfices**

La charge d'impôt enregistrée en 2025 correspond à l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2024.

Situation fiscale

Au 31 décembre 2025, la Société dispose d'un report déficitaire de 114 618 036 €.

Fiscalité différée

BASES (en euros)	A l'ouverture de l'exercice 2025	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2025
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :			
Autres provisions pour risques	61 050	(58 118)	2 932
TOTAL	61 050	(58 118)	2 932

Crédits d'impôts

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit impôt recherche. Le montant du crédit impôt recherche au titre de l'exercice 2025 s'élève à 683 911 €.

Crédits d'impôts	2025	2024
Crédit d'impôt recherche	683 911	753 393
Crédit d'impôt mécénat	71 333	-
TOTAL	755 244	753 393

Informations diverses

□ Effectif du personnel salarié et intérimaire

Au 31 décembre 2025, l'effectif moyen s'analyse comme suit :

Effectif moyen	2025	2024
Cadres	45.7	47.3
Non cadres	4.5	5.6
TOTAL	50.1	52.9

□ **Liste des filiales et des participations**

Sociétés concernées	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus (brute) en €	Valeur comptable des titres détenus (nette) en €	Montant net des prêts et avances consentis par la Société en €	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Mauna Kea Technologies Inc. (*)	(81 527 154)	100%	23 077	-	87 539 615	5 237 230	(3 636 315)	-
Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co.(**)	114 540 227	49%	16 890 962	-	-	-	(65 371 744)	-
CellTolerance.(***)	9 878	100%	10 000	10 000	-	-	(122)	-

(*) Les montants sont présentés en US Dollars

(**) Les montants sont présentés en RMB

(***) Les montants sont présentés en €

□ **Informations sur les parties liées**

Aucune information sur les transactions entre parties liées car les transactions courantes sont exclues de la liste des transactions aux conditions de marché avec les parties liées.

□ **Rémunération des organes d'administration**

La rémunération des organes de Direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

□ **Engagements financiers**

Engagements donnés

- **Envers la Banque Européenne d'investissement (BEI)**

Suite à la sortie de la procédure de sauvegarde initiée en mars 2025 les engagements envers la BEI en termes de redevances sur le chiffre d'affaires ou s'agissant des covenants financiers ont été abandonnés. Toutefois, les garanties octroyées sur les stocks et les créances clients d'une part, et le nantissement de certains brevets, d'autre part sont maintenus. Par ailleurs, en contrepartie de l'abandon d'une partie des créances (voir paragraphe dettes financières), la Société a octroyé à la BEI une clause de retour à meilleure fortune équivalente à 20% du montant abandonné (voir paragraphe Clause de retour à meilleure fortune, ci-dessous).

- Envers des partenaires

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	+5 ans
Liés aux locations	814 452	183 870	319 491	311 091
Liés aux contrats d'approvisionnement	1 644 597	943 200	701 397	-
	2 459 049	1 127 070	1 020 888	311 091

Dans le cadre de sa politique de croissance soutenue des ventes, la Société a contracté des engagements d'achats fermes auprès de ses partenaires clés.

- Clause de retour à meilleure fortune (RMF)

Dans le cadre du plan de sauvegarde homologué en date du 12 novembre 2025, la Société a bénéficié d'importants abandons de créances de la part de ses créanciers. En particulier les créanciers bancaires, à savoir la BEI, et BNP et BPI dans le cadre des PGE, ont accepté d'abandonner respectivement 55% (soit 12 621 K€) et 100% (soit 2 242 K€) des créances. En contrepartie, la Société a octroyé une clause de retour à meilleure fortune entraînant le remboursement d'une partie de la créance abandonnée, conditionnée à la réalisation du plan de sauvegarde sur 10 ans, dont les modalités sont les suivantes :

- **Montant potentiel** : Le montant total susceptible d'être réclamé au titre de cette clause correspond à 20% du montant des créances abandonnées par les créanciers concernés, soit un montant maximum de 2 972 632 €;
- **Événements déclencheurs** : L'exigibilité de ce passif éventuel est conditionnée à la réalisation de l'une des conditions suivantes :
 - La réalisation, sur trois exercices consécutifs, d'un EBITDA supérieur à 5 millions d'euros, ainsi que la détention simultanée d'une trésorerie positive d'au moins 10 millions d'euros ;
 - Une opération de cession ou de changement de contrôle de la société, définie comme : (i) la cession de plus de 50% du capital social ou des droits de vote; (ii) toute opération entraînant un changement de contrôle avec une valorisation des capitaux propres supérieure à 50 millions d'euros.

À la date de clôture de l'exercice, la Direction estime que ces conditions ne sont pas réunies. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée au bilan au titre de cette clause.

Engagements reçus

Néant

□ Engagements sur le personnel

Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés (employé, ETAM, cadre) :

- Age de départ : 64 ans
- Modalités de départ : départ volontaire
- Table de mortalité : INSEE
- Convention collective : métallurgie
- Rotation du personnel : 15% par an, toutes catégories et âges confondus
- Taux de charges patronales retenu : 47 % (identique à 2024)

- Taux d'augmentation des salaires : 2,5 % (identique à 2024)
- Taux d'actualisation : Courbe OIS Euro, taux dépendant de la maturité jusqu'à l'âge de départ à la retraite

Le montant des indemnités de fin de carrière s'élève à 123 K€ à la clôture de l'exercice 2025 non enregistré dans les comptes sociaux.

La Société ne finance pas ses engagements d'indemnités de départ en retraite.